



PEFC/07/21-1/1-169



## COMMUNE DE NASSOGNE

### **VENTE PUBLIQUE DE BOIS - PAR SOUMISSIONS. Bois marchands**

**Dépôt des promesses de caution originales à 13h30**

Le 9 avril 2021 à 14 heures à l'ancienne école communale maternelle de Nassogne, Place Communale, 1 à 6950 NASSOGNE, le collège communal procédera à la vente publique par soumissions de 6 lots de bois sur le cantonnement de Nassogne.

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne pour le 19/04/2021 à 14h.  
FRAIS : 3%  
TVA : 2 %

**ATTENTION : Au vu des conditions il est indispensable de nous faire part de votre présence à cette vente au plus tard le 8 avril 2021 à 16h auprès de Mme SCHMITZ au 084/22.07.48 ou par mail : [bernadette.schmitz@nassogne.be](mailto:bernadette.schmitz@nassogne.be)**


Le catalogue détaillé peut être obtenu via :

- Administration Communale de Nassogne auprès de Bernadette SCHMITZ (084/220.748)  
[bernadette.schmitz@nassogne.be](mailto:bernadette.schmitz@nassogne.be)
- [www.nassogne.be](http://www.nassogne.be)
- [www.wallowood.be](http://www.wallowood.be)

Nassogne, le 22 mars 2021

Par le Collège,  
Le Directeur Général F.F., Le Bourgmestre,

  
Q. Paquet

  
M. Quiryne

## CONDITIONS DE VENTE.

La vente des coupes de l'exercice 2022 a lieu:

- a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2009.
- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours,
- c) aux clauses particulières reprises à la page suivante.
- d) ratification au prochain Conseil Communal

## RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

### Article 24 :

Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés

### Article 29 :

L'état des lieux préalable à l'exploitation est établi en présence d'une personne mandatée par l'acheteur, cette personne sera porteuse d'une procuration selon le modèle ci-joint.

### Article 31 :

#### - Délai d'exploitation :

**Abattage et vidange des lots pour le 31/12/2022 exceptés chablis et scolytés (30/06/2021)**

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

#### - Prorogation des délais d'exploitation :

La prorogation d'exploitation **n'est pas automatique**, elle est une procédure exceptionnelle.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. **La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.**

**Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation.** Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillées à l'article 31 du cahier général des charges.

§1. Pour les feuillus situés dans les compartiments repris en tout ou en partie dans un périmètre Natura 2000, l'abattage des bois de plus de 100cm à 1m50 est suspendu du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, sauf autorisation conforme à l'article 28, §4 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

### **Article 33 :**

#### - Exploitation d'office.

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste. Ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

### **Article 36 :**

Les arbres, quilles ou houppiers non délivrés sont réservés.

### **Article 38 :**

§1. Dans les plantations et aux endroits des recrus et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrus et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et, mention sera faite au catalogue.

§2. En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsable du triage, dans les clauses particulières.

§3. En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteurs utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval

### **Article 49 :**

#### - Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

### **RAPPEL D'IMPOSITION DU CODE FORESTIER.**

#### **Article 87 :**

À l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1er ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. À l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

## **CLAUSES PARTICULIERES.**

### **Article 1 : Mode d'adjudication.**

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente se fera par soumission (lot par lot).

### **Article 2 : Soumissions.**

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre de Nassogne, auquel elles devront parvenir au plus tard le **09/04/2021 à 14h** ou être remises en mains propres du président de la vente au cours de la séance (vente lot par lot).

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente le 19/04/2021 à 14h00. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne pour le 19/04/2021 à 14h00.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention "**Vente du 09/04/2021– lot n°... de / soumissions**".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Elle sera remise avant l'ouverture des lots concernés (vente lot par lot).

### **Article 3 : Délais d'exploitation**

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation:  
Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :  
**Abattage et vidange : 31/12/2022** (y compris ravalement des souches).  
Chablis et scolytés résineux : **Abattage et vidange : 30/06/2021.**

#### **Nouveaux Bois scolytés dans le lot :**

*« L'acheteur est tenu d'abattre, d'écorcer et d'évacuer les épicéas scolytés des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le Bourgmestre pourra, sur recommandation du Service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et bois entreposés dans des lieux de transformation ou sur les quais de chargements des gares. »*



#### **Article 4 : Conditions d'exploitation.**

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

#### **Article 5 : Règles d'exploitation en zone de sylviculture irrégulière résineuse**

- Lorsqu'un cloisonnement est mis en place, les bois situés sur l'assiette des layons doivent être exploités en priorité. Les souches de ces bois seront rabattues selon les consignes du Service forestier ;
- En dehors des layons, les bois seront rabattus dans une direction permettant d'optimiser leur débusquage avec un minimum de dégâts. A défaut, le Service forestier pourra imposer la recoupe de la grume à 20m de hauteur ;
- Aucune machine n'est autorisée à circuler en dehors des layons ;
- Les engins de débardage doivent être munis de câble ;
  
- L'ébranchage doit obligatoirement être réalisé dans un délai de 24h après l'abattage. A défaut, le Service forestier interdira la poursuite de l'abattage ;
- La régénération en place sera préservée selon les indications du service forestier ;
- Le Service forestier pourra imposer l'ébranchage sur le layon.

#### **Article 6 : Itinéraires balisés**

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

#### **Article 7 : Certification PEFC**

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des déchets exogènes en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

Nassogne, le 22 mars 2021

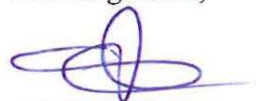
Par le Collège,

Le Directeur Général,



Q. PAQUET

Le Bourgmestre,



M. QUIRYNEN

## **Cantonnement du Département de la Nature et de la Forêts**

### **NASSOGNE**

Cantonnement de Nassogne :

Ir Stéphane ABRAS et CB Nicolas VAN HOVE Place des martyrs, 13 à 6953 Forrières (084/37.43.10)

Triage de Nassogne N°11 : AF Denis DUMONT – 0477/78.13.73

Triage de Grune N° 1 : AF Olivier CHARLET – 0477/78.13.92

Triage de Nassogne N°2 : AF Adrien SCHOT - 0479/67.05.03

### **RECEVEUR REGIONAL**

Madame Jacqueline MAQUET (084/22.07.59) : Administration Communale de Nassogne –  
Belfius Banque : BE54 0910 0051 1297 de l'Administration Communale de Nassogne.

**SOUSSION : Modèle général**  
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR .....)	
Je déclare offrir pour le lot n° ..... de la vente susvisée la somme de ..... €, soit en toutes lettres : ..... € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ..... <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 <sup>er</sup> et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).  
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.



**SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m<sup>3</sup>**  
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM ..... PRENOM : .....	
ADRESSE .....	
.....	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR .....) )	
Je déclare offrir pour le lot n° ..... de la vente susvisée	
la somme de ..... €,	
soit en toutes lettres : ..... € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° .....	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
✓ je présente comme caution physique :	
NOM ..... PRENOM : .....	
ADRESSE .....	
.....	
TEL..... GSM.....	
PROFESSION : .....	
✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).  
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.



**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)**  
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)	
.....	
.....	
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)	
.....	
domicilié à (adresse)	
.....	
à concurrence d'un montant total et maximum de ..... €	
soit (en toutes lettres) .....euros,	
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois) .....

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
  - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
  - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
  - et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois) .....

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)**  
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement ( <i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i> ) ..... ..... ..... s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de ( <i>nom et prénom du soumissionnaire</i> ) ..... domicilié à ( <i>adresse</i> ) ..... ..... à concurrence d'un montant total et maximum de ..... € soit ( <i>en toutes lettres</i> ) ..... euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur de (*) ..... , propriétaire des bois, et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra le ( <i>date</i> ) (**) ..... à ( <i>lieu</i> ) (**) .....
(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire (**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le .....

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le .....

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)

**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE**  
**DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE**  
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :  
.....  
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :  
.....euros  
délivrée par (*organisme de cautionnement*)  
.....  
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)  
.....  
lors de la vente de bois du (*date*) .....  
à (*lieu*) .....

a été utilisée à concurrence d'un montant de ..... €  
soit (*en toutes lettres*) ..... euros  
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à ....., le .....

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE**  
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

<p>Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>) ..... ..... ..... a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) ..... domicilié à (<i>adresse</i>) ..... ..... à concurrence d'un montant total et maximum de ..... € (1) soit (<i>en toutes lettres</i>) ..... euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de ..... dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de ..... €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue le (<i>date</i>) ..... à (<i>lieu</i>) .....</p> <p>(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA</p>									
<p>Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 20%;">..... €</td><td style="width: 20%;">le .....</td><td style="width: 60%;">au plus tard</td></tr><tr><td>..... €</td><td>le .....</td><td></td></tr><tr><td>..... €</td><td>le .....</td><td></td></tr></table>	..... €	le .....	au plus tard	..... €	le .....		..... €	le .....	
..... €	le .....	au plus tard							
..... €	le .....								
..... €	le .....								

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de ..... euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)



**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION**  
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM .....	PRENOM : .....
GRADE .....	
(ACCOMPAGNE PAR .....	
En présence de :	
NOM .....	PRENOM : .....
ADRESSE .....	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE .....	A .....
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constitue le lot n° ..... de la vente du .....	
adjudgé à .....	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI -> La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION**  
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Héure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM .....	PRENOM : .....
GRADE .....	
(ACCOMPAGNE PAR .....	
En présence de :	
NOM .....	PRENOM : .....
ADRESSE .....	
TEL..... GSM.....	
NE LE ..... A .....	
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constituent le lot n° ..... de la vente du .....	
adjudgé à .....	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION**  
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

*Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage*

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :			
NOM .....	PRENOM : .....		
ADRESSE .....			
.....			
TEL .....	GSM .....		
FAX .....			
(REPRESENTANT L'ENTREPRISE .....			
).....			
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° .....			
de la forêt de .....			
située dans le cantonnement de .....			
sur le triage de .....			
qui constitue le lot n° ..... de la vente du .....			
qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : .....			
€			
Nature de la coupe : .....			
Permis d'exploiter délivré le : .....			
Echéance du délai d'exploitation initial : .....			
Volume initial de la coupe : .....m <sup>3</sup>			
Volume restant sur pied : .....m <sup>3</sup>			
Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ..... ha			
Je sollicite :			
<input type="checkbox"/> une première prorogation	<input type="checkbox"/> du délai d'abattage		
<input type="checkbox"/> une seconde prorogation	<input type="checkbox"/> du délai de vidange		
Pour une durée de :			
<input type="checkbox"/> 1 trimestre	<input type="checkbox"/> 2 trimestres	<input type="checkbox"/> 3 trimestres	<input type="checkbox"/> 4 trimestres

*Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisés par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2<sup>e</sup> année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.*

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est  confirmée au (date) .....  
 refusée

Motivation :

Fait à ....., le .....

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES	
Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : ..... €
	Date de fin d'abattage : .....
	= Nombre de trimestres : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 1%
	+ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 2% = .....
Vidange	Rappel surface non vidangée (**): ..... ha
	Date de fin de vidange : .....
	= Nombre d'années : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (**) x 370,00 € = .....
Total	= .....

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement

↓

↑

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.

L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

↑

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement

↓

↑

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est  confirmée au .....  
 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional / Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement

↑

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire et au Receveur régional / Directeur financier communal, par copie de l'original

Date Le Directeur

→



**DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE**  
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à .....	
NOM .....	PRENOM : .....
GRADE .....	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM .....	PRENOM : .....
ADRESSE .....	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE .....	A .....
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° .....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constituait le lot n° ..... de la vente du .....	
adjudgé à .....	

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

**LOT 1**

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

**INFORMATIONS :** DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73  
 9,4989 Ha; 832 bois; cube moyen : 2476 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 152 cm; 2060 m3 grumes  
 Comp/Pa : 650/1

Lieu(x) - dit(s)

Inzémoiny Centre - cpe 10

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 1		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE VERT RX NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	26	46 m <sup>3</sup>	-	-	2	2,790 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	60		1		9		-	
135	43,0	97		-		16		-	
145	46,0	145	610 m <sup>3</sup>	6	14 m <sup>3</sup>	21	93 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	140		6		18		-	
165	52,5	125		3		21		-	
175	55,5	56	896 m <sup>3</sup>	5	38 m <sup>3</sup>	10	138 m <sup>3</sup>	-	-
185	59,0	20		5		2		-	
195	62,0	4	88 m <sup>3</sup>	9	51 m <sup>3</sup>	3	19 m <sup>3</sup>	-	-
205	65,0	2		3		-		-	
215	68,5	-		3		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	8,772 m <sup>3</sup>	-	41 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-	-	2	14 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		684	1 649 m <sup>3</sup>	46	158 m <sup>3</sup>	102	253 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/1 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 650/1:2021/95, 650/1:2021/94, 650/1:2021/96

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la hauteur dominante (H =30m)
- Sur indications du Service Forestier, exploitation sur lits de branches et circulation des engins dans les cloisonnements

**LOT 2**

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

**INFORMATIONS :** DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 7310,6594 Ha; 299 bois; cube moyen : 2721 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 161 cm; 814 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 650/6, 650/7

Lieu(x) - dit(s)

Inzémoiny Centre - cpe 10

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 2		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
85	27,0	-	-	-	-	-	-	1	0,601 m <sup>3</sup>
95	30,0	-	-	1	-	-	-	3	-
105	33,5	1	-	-	-	-	-	5	-
115	36,5	2	3,946 m <sup>3</sup>	-	0,894 m <sup>3</sup>	-	-	16	25 m <sup>3</sup>
125	40,0	10	-	-	-	-	-	7	-
135	43,0	19	-	2	-	1	-	10	-
145	46,0	22	102 m <sup>3</sup>	1	5,799 m <sup>3</sup>	-	1,931 m <sup>3</sup>	6	37 m <sup>3</sup>
155	49,5	23	-	3	-	-	-	8	-
165	52,5	43	-	4	-	-	-	5	-
175	55,5	23	256 m <sup>3</sup>	7	40 m <sup>3</sup>	-	-	5	44 m <sup>3</sup>
185	59,0	18	-	1	-	-	-	2	-
195	62,0	8	97 m <sup>3</sup>	7	30 m <sup>3</sup>	1	3,984 m <sup>3</sup>	-	6,260 m <sup>3</sup>
205	65,0	6	-	9	-	-	-	-	-
215	68,5	2	-	9	-	-	-	-	-
225	71,5	2	-	1	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	2	-	-	-	-	-
245	78,0	1	53 m <sup>3</sup>	1	100 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	6,293 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		180	512 m <sup>3</sup>	49	183 m <sup>3</sup>	2	5,915 m <sup>3</sup>	68	113 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/2 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 650/6:2021/100, 650/7:2021/98, 650/7:2021/99, 650/7:2021/97

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la hauteur dominante (Ep = H =30m et DO = H =26m)
- Sur indication du Service forestier, exploitation sur lits de branches et circulation des engins sur les cloisonnements

**LOT 3**

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

**INFORMATIONS :** DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 739,9613 Ha; 54 bois; cube moyen : 2202 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 143 cm; 119 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 650/7

Lieu(x) - dit(s)

Inzémoiny Centre - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA SANITAIRE DERACINE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	2	6,978 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	8		-		-		-	
135	43,0	11		-		-		-	
145	46,0	8	52 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
155	49,5	10		2		-		-	
165	52,5	3		-		-		-	
175	55,5	4	47 m <sup>3</sup>	-	5,086 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	1	7,582 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		52	114 m <sup>3</sup>	2	5,086 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/3 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 650/7:2021/102, 650/7:2021/104

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la hauteur dominante (H =30m)
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins sur les cloisonnements d'exploitation



**LOT 4**

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

**INFORMATIONS :** DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 7316,1720 Ha; 902 bois; cube moyen : 2769 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 160 cm; 2498 m<sup>3</sup> grumes  
Comp/Pa : 649/1Lieu(x) - dit(s)

Inzémoiny Ouest - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE VERT RX NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
85	27,0	1	0,742 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		-	
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	14	31 m <sup>3</sup>	5	6,975 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	47		16		-		-	
135	43,0	74		19		-		-	
145	46,0	107	459 m <sup>3</sup>	26	121 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
155	49,5	112		30		-		-	
165	52,5	104		35		-		-	
175	55,5	90	875 m <sup>3</sup>	26	261 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
185	59,0	60		24		-		-	
195	62,0	31	339 m <sup>3</sup>	14	142 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
205	65,0	20		12		-		-	
215	68,5	8		7		-		-	
225	71,5	4		2		-		-	
235	75,0	1		1		-		-	
245	78,0	-	153 m <sup>3</sup>	-	102 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	6,626 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		684	1 858 m <sup>3</sup>	218	640 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2021/3386/P/4 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 649/1:2020/824, 649/1:2020/825, 649/1:2020/828, 649/1:2020/826, 649/1:2020/823, 649/1:2020/827

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la Hauteur dominante (H=30m)
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins sur les cloisonnements et exploitation sur lits de branches

**LOT 5**

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

**INFORMATIONS :** SCHOT Adrien, 0479/670503,  
19,0940 Ha; 187 bois; cube moyen : 1612 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 126 cm; 301 m<sup>3</sup> grumes  
Comp/Pa : 732/2, 734/5, 736/2

**Lieu(x) - dit(s)**

Basses Fagnes Nord - cpe 5, Basses Fagnes Sud - cpe 10, Bois Mouton - cpe 3

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 5		EPICEA SANITAIRE NORMAL NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	Qualité								
	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	-	-	1	0,210 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	-	-	1	0,325 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	-	-	3		-	-	-	-
85	27,0	-	-	10	7,667 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
95	30,0	-	-	14		-	-	-	-
105	33,5	-	-	21		-	-	-	-
115	36,5	3	3,966 m <sup>3</sup>	21	59 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	1		31		-	-	-	-
135	43,0	-	-	30		-	-	-	-
145	46,0	-	1,559 m <sup>3</sup>	21	143 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
155	49,5	-	-	13		-	-	-	-
165	52,5	-	-	6		-	-	-	-
175	55,5	-	-	6	66 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
185	59,0	-	-	2		-	-	-	-
195	62,0	-	-	1	11 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-		-	-	-	-
215	68,5	-	-	1		-	-	-	-
225	71,5	-	-	-		-	-	-	-
235	75,0	-	-	1	9,982 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	5,525 m <sup>3</sup>	183	297 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/5 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 734/5:2021/106, 736/2:2021/109, 736/2:2021/108, 734/5:2021/107, 732/2:2021/105

**Remarques éventuelles pour le lot 5**

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par le défilement
- Sur indication du Service forestier, respect des fossés et de la régénération naturelle

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

5,9641 Ha; 1353 bois; cube moyen : 1658 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 121 cm; 2243 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 708/1, 708/2

Lieu(x) - dit(s)

Chefneufay - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SCOLYTE VERT RX		SCOLYTE SEC RX	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	4		-		-		-	
55	17,5	1	1,019 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
65	20,5	16	6,912 m <sup>3</sup>	2	0,824 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	20		1		-		-	
85	27,0	48	49 m <sup>3</sup>	1	1,308 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
95	30,0	85		1		-		-	
105	33,5	157		3		-		-	
115	36,5	230	610 m <sup>3</sup>	4	9,925 m <sup>3</sup>	3	4,383 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	212		9		-		1	
135	43,0	187		4		3		-	
145	46,0	106	993 m <sup>3</sup>	13	51 m <sup>3</sup>	1	8,403 m <sup>3</sup>	-	1,732 m <sup>3</sup>
155	49,5	56		3		1		-	
165	52,5	24		4		-		-	
175	55,5	8	249 m <sup>3</sup>	1	22 m <sup>3</sup>	-	2,665 m <sup>3</sup>	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	2	12 m <sup>3</sup>	1	3,887 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	1	5,040 m <sup>3</sup>	1	4,686 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 158	1 926 m <sup>3</sup>	48	94 m <sup>3</sup>	8	15 m <sup>3</sup>	1	1,732 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/6 Tri 001



LOT 6		EPICEA DEFINITIVE CASSE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE DERACINE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		-		1		-	
85	27,0	1	0,724 m <sup>3</sup>	-	-	5	3,918 m <sup>3</sup>	-	-
95	30,0	-		2		11		-	
105	33,5	-		-		16		1	
115	36,5	-	-	-	1,966 m <sup>3</sup>	14	45 m <sup>3</sup>	-	1,029 m <sup>3</sup>
125	40,0	-		1		9		-	
135	43,0	-		-		16		1	
145	46,0	-	-	-	1,732 m <sup>3</sup>	17	79 m <sup>3</sup>	-	1,751 m <sup>3</sup>
155	49,5	-		-		9		-	
165	52,5	-		-		6		-	
175	55,5	-	-	-	-	3	48 m <sup>3</sup>	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	3,517 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		1	0,724 m <sup>3</sup>	3	3,698 m <sup>3</sup>	108	179 m <sup>3</sup>	2	2,780 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/6 Tri 001

LOT 6		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL							
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,264 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	4	2,464 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
95	30,0	9		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	4	16 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	1,384 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		24	20 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2021/3386/P/6 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 708/1:2021/115, 708/2:2021/124, 708/1:2021/129, 708/2:2021/132, 708/2:2021/133, 708/1:2021/136, 708/1:2021/114, 708/1:2021/118, 708/1:2021/137, 708/1:2021/127, 708/1:2021/128, 708/2:2021/135, 708/1:2021/119, 708/2:2021/125, 708/1:2021/122, 708/2:2021/123, 708/1:2021/116, 708/1:2021/117, 708/2:2021/134, 708/1:2021/130, 708/1:2021/131, 708/1:2021/120, 708/1:2021/121, 708/2:2021/126

Remarques éventuelles pour le lot 6

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la hauteur dominante : H = 32m
- Sur indications du service forestier, exploitation sur lits de branches tous les 40m